

République Française Département des Landes Mont de Marsan Agglomération

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 9 mars 2023

N°2023/03-0029

L'an 2023, le jeudi 9 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le jeudi 2 mars 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieurs réservés à cet effet le jeudi 2 mars 2023.

Présents:

M. Pierre MALLET, Mme Nathalie BOIARDI, M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, M. Frédéric CARRERE, Mme Émilie LABEYRIE, Mme Catherine BERGALET, M. Jean-Paul ALYRE, M. Jean-Pierre ALLAIS, M. Claude COUMAT, Mme Catherine DEMEMES, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Nathalie GASS, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Claudie BREQUE, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Éliane DARTEYRON, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Chantal PLANCHENAULT, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Véronique GLEYZE, M. Michel GARCIA, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRUZYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Jean-Marie BAYLE, Mme Marie DENYS BACHO, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Denis CAPDEVIOLLE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Affiché/Publié le 14/03/2023

ID : 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE

Excusés avec procuration:

Mme Danielle KUBLER donne pouvoir à M. Pierre MALLET. Mme Céline PIOT donne pouvoir à M. Alain BACHE.

Absents:

Mme Janet DELETRE.
M. Pierre MERLET-BONNAN.

Mme Émilie LABEYRIE a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de Mont de Marsan Agglomération – Année 2022.

Nomenclature Acte: 8.8 – Environnement

Rapporteur: Véronique GLEYZE

L'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) soumet les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

L'article D.2311-15 du CGCT précise le contenu de ce rapport. Le rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2022 au sein de Mont de Marsan Agglomération retrace donc les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ainsi que le fonctionnement et les activités internes de la collectivité, en matière de développement durable.

Pour mémoire, les cinq finalités du développement durable définies par la réglementation sont les suivantes :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ayant entendu son rapporteur, Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1-1 et D.2311-15,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, et notamment son article 255,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle du 3 août 2011, relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu le rapport annexé,

Considérant que ce rapport doit être présenté par le Président préalablement aux débats d'orientation budgétaire,

Prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable au sein de Mont de Marsan Agglomération, tel que débattu, pour l'année 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Fait à Mont de Marsan, le 9 mars 2023.

Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération

de sa mise en ligne faire

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un détai de deux l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire de Mont de Marsan,

- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).

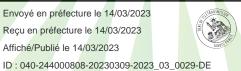
Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023 Affiché/Publié le 14/03/2023 ID : 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE

Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023 Affiché/Publié le 14/03/2023 ID : 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE



D É V E L O P P E M E N T D U R A B L E

RAPPORT 2022



Sommaire

Préambule	4
Les 3 piliers du développement durable	4
Le rapport développement durable	5
Le territoire de Mont-de-Marsan Agglomération	6
Chiffres clés	6
Lutto contro lo changoment climatique	
Lutte contre le changement climatique et la pollution de l'atmosphère	7
Plan de sobriété	7
Atelier de « La fresque du Climat »	7
Méthanisation des boues d'épuration à Jouanas	8
Géothermie	8
Amélioration des performances énergétiques de la collectivité	9
Prime mobilité durable	10
Mai à vélo dans l'Agglo	10
Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique	11
Préservation de la biodiversité, des milieux	40
et des ressources	12
Station d'épuration de Jouanas	12
Gestion des eaux pluviales/Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)	12
Parc Naturel Urbain	14
Dématérialisation des procédures du guichet éducation	15
Digitalisation de l'information touristique, conseil clients et réduction de la production de support papier éphémères de l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat	15
Vers une communication plus vertueuse : certification du papier de M2M.ag, promotion des actions de développement durable et limitation de l'impact numérique	16

Épanouissement de tous les êtres humains Le Gasc'On Tour	17 17
Santé et Qualité de Vie au Travail La transhumance entre Bougue et Mont de Marsan	17 18
Cohésion sociale et solidarité entre territoires	
et entre générations	19
Ateliers seniors du CIAS	19
Auto-réhabilitation Accompagnée par les Compagnons Bâtisseurs	19
1 ordi, 1 clic : inclusion numérique	20
Campus connecté	21
Mois des jobs d'été	22
Conférence-débat du CODEV : « Objectif eau, notre territoire en action »	23
L'accès à l'information pour tous	24
Dynamiques de développement suivant des modes	
de production et de consommation responsables	25
Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)	25
Démarche circuits-courts en restauration collective	26
Lutte contre le gaspillage alimentaire	26
Augmentation de l'instruction des dossiers pour la pose	07
de panneaux photovoltaïques	27
Accompagnement au développement économique	27
Commande publique Adhésion au réseau d'achats publics responsables	28
en Nouvelle-Aquitaine	28
·	

Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023

Affiché/Publié le 14/03/2023



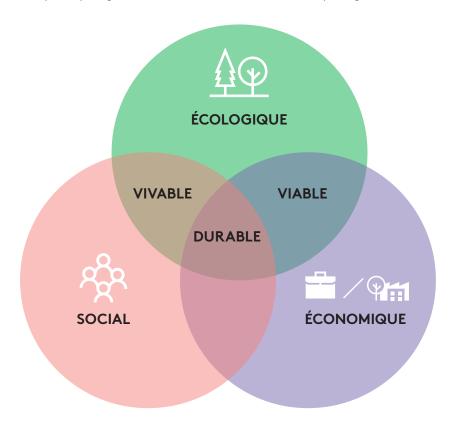
PRÉAMBULE

Les 3 piliers du développement durable

Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

C'est un principe d'organisation de la société humaine qui tient compte des ressources finies de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes :

- la dimension environnementale. Le développement des activités humaines doit se faire de façon à ne pas nuire à la capacité de renouvellement des ressources naturelles ou au bon fonctionnement des services écosystémiques ;
- la dimension sociale. Le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous l'accès à des ressources et services de base (la santé, l'éducation) ;
- la dimension économique. Le développement économique doit permettre la diminution de l'extrême pauvreté et l'exercice par le plus grand nombre d'une activité économique dignement rémunérée.



À long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023 Affiché/Publié le 14/03/2023

ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE

Le rapport développement durable

Le présent rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité et dans la mise en œuvre des politiques publiques durant l'année écoulée.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire du décret d'application de la loi numéro 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de présenter, en amont du vote du budget, un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

Il s'agit d'établir d'une part « un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » et d'autre part « un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire. »

Ce rapport se propose ainsi d'étudier, de manière transversale, la prise en compte par l'action communautaire de chacune des 5 finalités du développement durable :



 lutte contre le changement climatique et la pollution de l'atmosphère



 préservation de la biodiversité,
 des milieux et des ressources



• épanouissement de tous les êtres humains



• cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations



• dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les actions présentées peuvent répondre à plusieurs finalités du développement durable. Afin d'éviter les redondances dans ce rapport, ces actions sont donc identifiées dans un seul chapitre, correspondant chacun à l'une des 5 finalités, et des pictogrammes permettront d'apparenter les actions aux autres finalités auxquelles elles répondent.

Bien que non exhaustif, ce rapport annuel permet de mettre en lumière les actions engagées par Mont-de-Marsan Agglomération sur l'année 2022 en matière de développement durable. Il présente les actions de fond qui ont connu un développement significatif en 2022 ou les actions ponctuelles fortes, significatives, engagées et destinées à être pérennisées.

LE TERRITOIRE DE MO ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE MARSAN AGGLOMÉRATION

Chiffres clés

Nombre de communes : 18

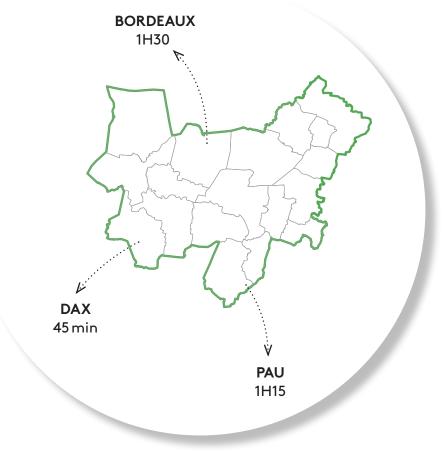
superficie: 481,1 km²

27 km de pistes et bandes cyclables

53 875 habitants (données INSEE 2019)

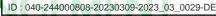
nombre de ménages : 25 059 (en 2019)

- 29 379 emplois (en 2019)
- 4 parcs d'activités communautaires
- 1300 étudiants
- 340 km de linéaire de cours d'eau
- 4 stations d'épuration
- 2 sites Natura 2000



Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023

Affiché/Publié le 14/03/2023



LUTTE CONTRE LE CHAN CLIMATIQUE ET LA POLLUTION DE L'ATMOSPHÈRE

Plan de sobriété





Dans un contexte de tension climatique et énergétique, Mont-de-Marsan Agglo a choisi d'agir en présentant un plan de sobriété énergétique dès octobre 2022.



Ce plan a permis de définir les objectifs d'optimisation des consignes de chauffage dans les différents bâtiments publics en tenant compte des publics concernés, l'optimisation des plannings d'utilisation des salles et des terrains sportifs, de faire la chasse aux consommations superflues, de renforcer les consignes d'extinction nocturne de l'éclairage public et de proposer des actions de sobriété à mettre en œuvre.

Ces actions ont pour objectif de réduire de 11% la consommation sur les bâtiments de l'Agglomération.

Atelier de « La fresque du Climat »



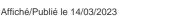
Le 6 décembre 2022, les élus de Mont-de-Marsan Agglomération et des communes de l'Agglo étaient conviés à un atelier de la fresque du climat.

Cet atelier atelier, ludique et participatif, est basé sur les travaux scientifiques du GIEC, et permet de sensibiliser de façon collaborative aux changements climatiques, d'en comprendre les différentes composantes et les liens de cause à effets sur l'ensemble des activités.

26 élus ont participé à cet atelier.









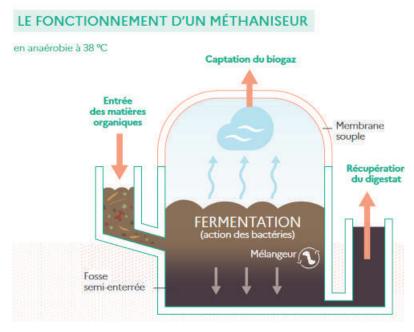
Méthanisation des boues d'épuration ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE





La station d'épuration de Jouanas est équipée d'un méthaniseur, permettant de valoriser les boues d'épuration par un procédé innovant de traitement du biogaz produit sur la station en biométhane, et d'injection de ce dernier dans le réseau public de gaz GRDF (après contrôle de la qualité).

La méthanisation contribue doublement à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. D'abord parce que le biogaz peut être utilisé en remplacement de ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon) pour chauffer des bâtiments, faire rouler des véhicules, produire de l'électricité. Ensuite parce que le procédé permet de capter et valoriser le méthane, puissant gaz à effet de serre, naturellement produit lors de la décomposition de la matière organique.



(source: ADEME)

Ce processus permet également de produire un « digestat » au fort pouvoir fertilisant, qui sera effectif suite à l'hygiénisation des boues et pourra être épandu sur des terres agricoles.

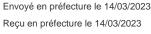
Géothermie



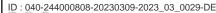
La régie des eaux exploite 2 forages pour l'alimentation en eau géothermale des chaufferies des abonnés. En 2022, le travail s'est poursuivi avec les partenaires (BA118, hôpital, ASL Hélène Boucher, caserne Maridor, ville de Mont-de-Marsan).

L'optimisation de la géothermie s'est poursuivie pour atteindre un volume total de 14 000 MWh (équivalent à la consommation de plus de 2 000 logements).

> tonnes de CO, évitée en 2022 grâce à la géothermie



Affiché/Publié le 14/03/2023



Amélioration des performances énergétiques de la collectivité





Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, la collectivité engage depuis plusieurs années des opération de rénovation du parc public. Ces opérations ont pour objectif de réduire les consommations d'énergies et de participer à la lutte contre le changement climatique, tout en améliorant le confort thermique des bâtiments pour les usagers.

Ainsi, en 2022, les opérations suivantes ont été engagées :

- Travaux d'isolation :
 - École de l'Argenté (MDM) : Changement de la totalité des menuiseries et travaux d'Isolation par l'extérieur
 - École de Laglorieuse : Changement de la totalité des menuiseries et travaux d'Isolation par l'extérieur
 - École du Peyrouat (MDM) : Changement de la totalité des menuiseries

TRAVAUX D'ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE LAGLORIEUSE (GAUCHE : PENDANT TRAVAUX ; DROITE : APRÈS TRAVAUX)





- Travaux de remplacement des chaudières existantes : gain énergétique moyen de 15 %
 - École de Pouydesseaux : Remplacement de la chaudière existante par une chaudière gaz à condensation
 - École primaire du Pouy (MDM): Remplacement de la chaudière existante par une chaudière gaz à condensation
 - École primaire et maternelle du Beillet (MDM): Remplacement de la chaudière existante par une chaudière gaz à condensation
 - École primaire Jules Ferry à St Pierre du Mont : Remplacement de la chaudière existante par une chaudière gaz à condensation

• Autres Travaux

Mise en place de variateurs de puissance sur la centrale de traitement d'air de la piscine municipale et de l'espace François Mitterand



Prime mobilité durable

Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023 Affiché/Publié le 14/03/2023

ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE



Le forfait « mobilité durable » avait été engagé en 2021 et s'est poursuivi en 2022. Il s'agit d'une participation de l'employeur aux frais engagés par les agents qui ont choisi un mode de transport alternatif (covoiturage, vélo ou vélo à pédalage assisté personnel, engin de déplacement personnel motorisé, utilisateur d'un service de mobilité partagée), afin d'encourager ces choix.

Le montant annuel du forfait s'élève à :

- 100 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 30 et 59 jours,
- 200 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 60 et 99 jours,
- 300 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est d'au moins 100 jours.

Le versement du forfait est cumulable avec une prestation de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos. Cependant, ce forfait ne s'applique pas aux agents bénéficiant d'un véhicule de fonction, d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail et aux agents transportés gratuitement par leur employeur.

Les modalités et la procédure pour en bénéficier ont été transmis aux services lors du dernier trimestre 2022, et **135 agents** ont ainsi déposé des dossiers au titre de l'année 2022.

Mai à vélo dans l'Agglo



Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités douces, Mont de Marsan Agglo a participé à l'événement national « Mai à vélo » et mis en place des événements cyclables, pédagogiques et populaires.



Durant tout le mois de mai, les citoyens ont pu découvrir des itinéraires aménagés, des animations pour la promotion de l'utilisation du vélo ou encore des ateliers participatifs.



Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023 Affiché/Publié le 14/03/2023



Aide à l'achat d'un vélo à as sistance électrique



Afin d'encourager les particuliers à privilégier les modes de déplacements doux, Mont de Marsan Agglo a relancé en 2022 son opération d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Ce dispositif, ouvert à tous les habitants des 18 communes du territoire, s'inscrit dans une démarche globale de développement des mobilités douces initiée par l'Agglomération. Chaque demandeur éligible selon les conditions de l'aide pouvait se voir attribuer un chèque d'un montant de 250 €, après achat d'un VAE auprès d'un revendeur implanté sur le territoire.



foyers, en 2022, ont perçu cette aide, pour un budget global de 30 000 €.



Affiché/Publié le 14/03/2023

ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET **DES RESSOURCES**

Station d'épuration de Jouanas

La nouvelle station d'épuration de Jouanas, mise en service fin 2021, est dotée d'un méthaniseur. L'injection de bio-méthane dans les réseaux , formé à partir des boues d'épuration, a débuté en mars 2022. L'ancienne station a été démantelée en novembre 2022 et laissera la place à un aménagement paysager. Ce projet aura permis d'augmenter les capacités de traitement, de 400 m³/h auparavant à 1000 m³/h désormais, tout en améliorant les processus de traitement. Les process ont également été sécurisés grâce à l'installation de process en double file.

équivalent de

de biométhane injecté dans le réseau de gaz

> Production équivalente à la consommation de 220 foyers

En 2022, l'Agglomération a obtenu la Victoire de l'investissement local pour la station d'épuration avec production d'énergie verte BIOGAZ.

Gestion des eaux pluviales / Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

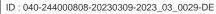
Dans l'ensemble des projets urbains, l'aménagement pour la gestion intégrée des eaux pluviales est pris en compte, visant à limiter l'imperméabilisation (réduction du ruissellement, favorise l'infiltration, limitation des îlots de chaleur), choisir des solutions fondées sur la nature et à proposer une meilleure intégration paysagère des installations.

Dès le stade de conception des aménagements urbains, la gestion infiltrée des eaux pluviales est devenue un objectif majeur de l'opération.

Sur la commune de Mont de Marsan, l'avenue Le Corbusier dans le quartier Barbe d'Or a été aménagé en infiltrant les eaux pluviales sur site.











Ainsi une noue de 120 ml a été créée et sera plantée. Quinze places de stationnement ont été réalisé en « nidagravel ». Ce procédé est composé de plaque alvéolaires de graviers permettant l'infiltration des eaux pluviales.

Le coût de l'ensemble de l'opération d'aménagement est de 120 000 €

Sur la Commune de Gaillères, un trottoir en béton a été remplacé par une noue végétalisée afin d'infiltrer les eaux pluviales de voirie.



Le projet de requalification de l'entrée Nord Ouest, avenue Henri Farbos et avenue de Sabres prévoit deux noues plantées de part et d'autre de l'avenue de Sabres ainsi que des cagettes d'infiltration sous chaussée pour compléter le dispositif de noue sur Sabres ainsi que sous l'avenue Henri Farbos.

Enfin les places de stationnements seront traitées en dalle béton engazonné pour infiltrer les eaux pluviales. La surface totale revêtue avant projet est de 27 617 m² (94,2 %). Elle passera à 23 229 m² (79,2 % de la surface

Le taux d'imperméabilisation de cet axe est de 90 % et passera à 65 % après travaux. Le taux d'infiltration actuellement de 10 % sera porté à 35 % après opération.

Parc Naturel Urbain

Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023 Affiché/Publié le 14/03/2023

ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE



Mont-de-Marsan Agglomération a marqué son engagement pour la préservation et la valorisation de son environnement depuis plusieurs années, notamment par l'émergence du Parc Naturel Urbain. Les principaux objectifs en sont :

- la préservation des richesses naturelles et patrimoniales,
- la création d'espaces de promenade et de loisirs,
- l'éducation à l'environnement

Le PNU assure aussi une transition entre la ville et la campagne, entre les espaces naturels, les activités économiques et l'habitat.

Le PNU regroupe 5 sites remarquables :

- le site des Neuf Fontaines, à Bostens
- la zone humide de Limac, à Laglorieuse
- l'étang de Massy, à Gaillères
- le site historique paysager de Castets, à Bougue
- les berges de la Midouze, à Mont-de-Marsan

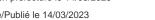


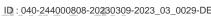
L'Agglomération, en partenariat étroit avec les communes concernées, assure l'entretien et la promotion de ces sites incontournables.

La préservation de ces zones naturelles participe à la préservation de la biodiversité du territoire, tout en pérennisant ces puits de carbone naturels.



Affiché/Publié le 14/03/2023





Dématérialisation des procédures au guichet éducation

Le service de Guichet éducation met en place des procédures dématérialisées pour minimiser l'impact du papier dans les démarches administratives des familles et de la collectivité :

- Mise en place progressive du pointage des activités dématérialisé sur tablettes depuis 2019 pour une utilisation globale à la rentrée 2021.
- Dépôt sur le cloud de documents destinés aux Directeurs scolaires (fiche d'inscription) et Périscolaires
- La communication par mail est privilégiée notamment en cas d'inscriptions scolaires dans le cas de grèves, envoi de factures, réservations des activités
 - Les factures imprimées ont été ainsi réduites de 75%
- Certains outils de communication ou compléments de DUI ne sont plus ou peu imprimés :
 - Pour le DUI, la liste des pièces justificatives, l'autorisation de départ, la notice et le mandat de prélèvement
 - Le guide de la rentrée (dématérialisé depuis la rentrée 2021)
 - Les flyers des séjours d'été (dématérialisé depuis l'été 2021)

Digitalisation de l'information touristique, conseil clients et réduction de la production de support papier éphémères de l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat

L'OTCA de Mont de Marsan Agglomération a fait le choix d'expérimenter un outil pour faire face à un certain nombre de constats : baisse de fréquentation dans les bureaux d'accueil des Offices de Tourisme, demandes de plus en plus précises de la part des touristes, en attente d'informations personnalisées, et qui ne soient pas limitées aux frontières administratives des territoires de compétence de l'Office de Tourisme. L'OTCA de l'Agglomération s'est doté d'une solution numérique innovante, permettant de répondre plus efficacement aux demandes clients. Il s'agit d'une web-application d'accueil, utilisée par le conseiller en séjour qui regroupe toutes les données numériques existant sur divers supports numériques (base de données touristiques, site Internet, brochures numériques, articles en ligne...). La solution permet de créer pour chaque demande une réponse personnalisée en mettant en avant des offres en phase avec les centres d'intérêt exprimés par le visiteur. La diffusion de ce "carnet de voyage personnalisé " se fait de manière dématérialisée sous forme d'un site Internet. Le client reçoit par mail ou par sms son site Internet ; chaque visiteur repart avec sa liste sur-mesure, différente du visiteur suivant.





Vers une communication plus ver tueuse: certification du papier de M2M.ag, promotion des actions de développement durable et limitation de l'impact numérique

Le journal de la collectivité est désormais imprimé sur du papier PEFC (gestion forestière durable certifiée) avec des encres à base végétale.

Le M2M.ag est l'occasion pour les chargés de communication de mettre en avant et de promouvoir les services de la collectivité ainsi que leurs actions auprès des usagers et des citoyens du territoire. Quelques exemples (non exhaustifs) d'articles rédigés en 2022 en lien avec la thématique du développement durable :

- n°30 : « Les travaux de la Régie intercommunale de l'assainissement »
- n°30 : dossier « Je réussis mes études sup' à Mont de Marsan » (Maison des étudiants, Campus connecté, SLERSI, etc)
- n°30 : « Plan climat : une forte mobilisation citoyenne ! »
- n°30 : « Les Incroyables comestibles arrivent dans l'agglo »
- n°30 : « L'ex Plaine des jeux fait peau neuve et change de nom »
- n°31 : « Guillaume Dutoya, s'investir pour son territoire »
- n°31 : « Projet de territoire 2035 : exprimez-vous ! »
- n°31 : « Tous unis contre le gaspillage alimentaire ! »
- n°31 : « Inclusion numérique : Mont de Marsan Agglo s'engage et offre des ordinateurs »
- n°32 : « En mai, déplacez-vous à vélo dans l'agglo : »
- n°32 : « Les beaux jours sont de retour, profitez-en pour vous balader sur l'agglo ! » (Base de Loisirs du Marsan, Parc Naturel Urbain du Marsan)
- n°33 : « La Maison du parc, un espace dédié à la nature et à la biodiversité »
- n°33 : « La Maison de l'eau, pour une vision globale du cycle de l'eau »
- n°33 : « L'Agglo engagée dans la gestion des eaux et la prévention des inondations »
- n°34 : « Le Campus connecté poursuit son développement »
- n°34 : dossier « Maison d'accueil temporaire : au services du bien vieillir à domicile sur le territoire »
- n°34 : « Des interconnexions pour une eau de meilleure qualité »
- n°35 : « Saint-Martin-d'Oney s'engage pour l'environnement »
- n°35 : « Un nouvel aménagement paysager pour le bourg de Bretagne-de-Marsan »
- n°35 : « Un plan de sobriété face à la crise énergétique : 16 mesures pour consommer moins et mieux »

En interne, la direction de la communication envoie à une soixantaine d'adresses mail une revue de presse quotidienne. Afin de limiter les mails avec pièces jointes, il a été décidé en milieu d'année d'héberger ces revues de presse sur le cloud de la collectivité et de transmettre uniquement un lien aux abonnés.



ÉPANOUISSEMENT DE LES ÊTRES HUMAINS

Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023 Affiché/Publié le 14/03/2023

ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE

Le Gasc'On Tour



Le Gasc'On Tour est le festival des Arts de la rue proposé par le Théâtre de Gascogne sur le territoire de l'agglomération de Mont de Marsan, est a eu lieu du 22 au 28 août 2022.

Ce festival itinérant est gratuit et se veut résolument familial. Il propose, durant une semaine, des spectacles professionnels de théâtre, de danse, de cirque, de musique dans différentes communes de l'agglomération. Cet évènement permet à tous les citoyens de découvrir l'univers des Arts de la rue et de redécouvrir leur territoire.



Santé et Qualité de Vie au Travail

Afin de prendre en compte le bien-être des agents, les encadrants de la collectivité sont encouragés à suivre des formations à l'excellence managériale. Ces formations permettent de donner des outils aux managers afin de répondre de manière cohérente et adaptée aux situations auxquelles ils sont confrontés au quotidien ou sur des situations particulières.

Dans le cadre du dispositif SQVT, des activités sportives encadrées par les éducateurs du Service des Sports de la Ville de Mont de Marsan sont proposées gratuitement aux agents qui le souhaitent.



Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Recu en préfecture le 14/03/2023

Affiché/Publié le 14/03/2023

ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE

La transhumance entre Bougue et Mont de Marsan



Depuis plusieurs années, des brebis landaises viennent renforcer les rangs du service des Espaces Verts de Mont de Marsan pendant l'été afin de nettoyer les zones difficiles d'accès. Une solution pratique et écologique qui permet également de mettre en lumière cette race locale. Si d'ordinaire, les brebis étaient transportées par camion jusqu'à leur point de pâturage, en 2019, le service des Espaces Verts a souhaité mettre en place une transhumance.

Forte de son succès, l'opération a été réitérée cette année, les 6 et 7 mai 2022. Une vingtaine de brebis, mises à disposition par Lou Jan de Buros, ont suivi les chemins entre Bougue et le centre-ville de Mont de Marsan, en passant par Mazerolles et Bretagne-de-Marsan, où le troupeau a fait halte pour la nuit.

Le samedi 7 mai, la transhumance est arrivée à la place Saint-Roch pour un lot d'animations, puis les brebis ont ensuite été conduites vers les différents lieux d'écopâturage montois : à la gare, à Barbe d'Or, ainsi que derrière l'Auberge Landaise (Moquel), où elles sont restées tout l'été.

DES ANIMATIONS À VOCATION PÉDAGOGIQUE ET CULTURELLE

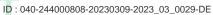
À chaque étape de cette transhumance, des animations (démonstration de tonte des brebis, travail de chien de troupeau) sont proposées aux enfants des écoles des communes traversées ainsi qu'au grand public. L'occasion de les sensibiliser aux enjeux environnementaux mais également à la préservation et à la transmission du patrimoine culturel local.



Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Recu en préfecture le 14/03/2023

Affiché/Publié le 14/03/2023



COHÉSION SOCIALE E SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Ateliers seniors du CIAS



La santé et la solidarité sont au cœur des préoccupations de Mont de Marsan Agglomération qui s'est dotée de la compétence "action sociale". Le CIAS, en association avec différents partenaires, propose tout au long de l'année des ateliers à destination des seniors pour favoriser leur inclusion, tels que :

- L'atelier «bien chez soi», dont l'objectif était d'apporter aux participants des conseils afin d'aménager leur habitat et acquérir de bonnes pratiques pour y vivre le plus confortablement possible
- L'atelier numérique, au cours desquels les participants peuvent appréhender les bases de l'outil numérique pour dépasser les risques liés à internet et rester connectés avec leurs proches, permettant de lutter contre l'exclusion numérique
- L'atelier mémoire « Peps Eurêka », dont l'objectif est de stimuler l'ensemble des fonctions du cerveau grâce à des exercices ludiques, pour lutter contre les troubles de la mémoire
- Les ateliers cuisine et de sensibilisations aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation au cours desquels les participants sont informés sur les modes de cuisson, les ustensiles et les aliments recommandés pour la santé, tout en cuisinant un repas en groupe qui est ensuite partagé entre eux

Auto-réhabilitation Accompagnée par les Compagnons Bâtisseurs

L'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) est un outil d'insertion sociale pour le logement qui permet :

- L'amélioration de l'habitat : usage, entretien et appropriation du logement,
- L'insertion sociale et professionnelle des habitants via l'accompagnement technique et au delà,
- La participation à la dynamique du quartier et du territoire : lien social et intergénérationnel, solidarité, animations collectives

Et via:

- 15 chantiers familles/an
- Des animations collectives et 1 mise à disposition de l'outilthèque
- L'accompagnement socio-professionnel sur mesure proposé aux habitants

Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023 Affiché/Publié le 14/03/2023

ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE

En 2022, le bilan des ateliers brico et de l'outilthèque est le suivant :

- Mise en place d'ateliers bricolage hebdomadaires au cœur du quartier
- Animation d'ateliers spécifiques en lien avec le service développement durable de la mairie de Saint-Pierre de Mont :
 - Construction de mobilier en bois de palettes de récupération pour le projet de micro forêt
 - Construction de fours solaires dans le cadre de l'agenda du développement durable
- Dépannages pédagogiques directement chez l'habitant (formation chez l'habitant sur des gestes d'entretien simple)
- Mise à disposition de l'outilthèque (15 personnes régulièrement concernées)

1 ordi, 1 clic: inclusion numérique

Porté par le Bus France Services, le dispositif « 1 ordi, 1 clic », labellisé « Territoire Innovant », vise à équiper d'un ordinateur portable les habitants les plus éloignés du numérique des 16 communes rurales du territoire, tout en les formant afin de favoriser l'autonomie aux usages du numérique. L'Agglomération a ainsi acheté 320 ordinateurs portables à l'Agence landaise pour l'informatique (ALPI), avec qui elle a passé une convention dans le cadre du dispositif "Ordi pin 40" qui permet de remettre en circulation les ordinateurs des collèges du département après un reconditionnement.

En 2022, 61 personnes ont été équipées d'un ordinateur et ont suivi la formation numérique de base. L'opération a rencontré un franc succès, et les usagers souhaitent que celle-ci se poursuive avec la possibilité d'approfondir leurs connaissances en informatique. 20 personnes issues du club du 3º âge de Mont-de-Marsan ont également suivi la formation et été équipées d'un ordinateur.





Campus connecté

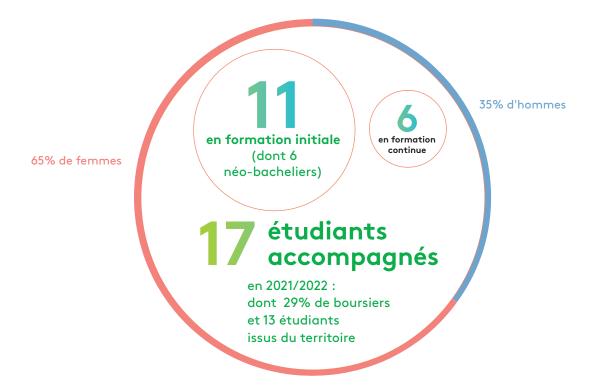
Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023 Affiché/Publié le 14/03/2023

ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE



Le campus connecté prend sa place dans le paysage de l'enseignement supérieur sur le territoire. Les effectifs sont en nette hausse par rapport à la promotion précédente.

LES CHIFFRES CLÉS :



Les étudiants du Campus Connecté de Mont de Marsan sont sensibilisés à la préservation de l'environnement et renouvellent l'organisation d'une action citoyenne tournée vers l'environnement et le ramassage des déchets, comme en 2021. Le 14 mai 2022, les étudiants ont organisé une Cleanwalk, durant laquelle ils ont convié tous les volontaires à se joindre à eux pour ramasser les déchets sur un parcours tracé dans la ville.





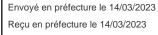
Mois des jobs d'été

Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023 Affiché/Publié le 14/03/2023



En mars 2022, les structures Information Jeunesse de Mont-de-Marsan Agglo et de la Communauté de Communes du Pays Grenadois ont proposé une série d'animations et de rencontres dédiées aux jobs d'été. Cet évènement permet d'accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi saisonnier, notamment grâce au Forum des Jobs d'Été et de l'Engagement, organisé le 19 mars 2022, donnant l'occasion aux jeunes de rencontrer et d'échanger avec les entreprises du territoire qui recrutent.





Affiché/Publié le 14/03/2023



Conférence-débat du CODE √ : (**CODE ***) « Objectif eau, notre territoire en action »

Le 28 novembre 2022, le conseil de développement a organisé une conférence-débat sur le thème de l'eau, ayant réuni 160 personnes.

Cette conférence donnait un espace de partage d'informations et de dialogue avec les citoyens autour de la gestion de l'eau sur le territoire, avec la participation des acteurs majeurs impliqués dans cette mission.

Cette rencontre était l'occasion de faire le point sur les actions engagées par les différents acteurs locaux impliqués dans la gestion des milieux aquatiques et la gestion du petit cycle de l'eau (eau potable, assainissement) ainsi que sur la mise en œuvre d'activités (agriculture, exploitation forestière, industrie...) pouvant impacter le fonctionnement des cours d'eau.





Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023 Affiché/Publié le 14/03/2023

ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE

tous

L'accès à l'information pour

Les agents de la direction de la communication participent à promouvoir et informer le plus largement possible, en fonction des publics cibles, les actions en lien avec le développement durable mises en place par les services : relations presse, visuels, affichage, vidéo, réseaux sociaux, sites internet, panneaux lumineux, articles m2m.ag (quelques exemples plus bas)...

À titre d'exemples en 2022 :

- plan de communication "1 ordi 1 clic" (réutilisation d'ordinateurs reconditionnés)
- plan de communication sur le projet de territoire "Dessinons ensemble le territoire de demain"
- inauguration de la maison du parc
- inauguration de la maison de l'eau
- plan de communication "Mai à vélo"
- plan de communication des "rendez-vous au jardin"
- plan de communication pour le plan de sobriété énergétique mis en place par la collectivité en fin d'année
- plan de communication pour la conférence organisée par le Codev "Objectif eau, notre territoire en action"
- plan de communication d'actions développement durable menées par le Campus connecté
- plan de communication pour la mise en place de circuits courts dans les cantines des écoles de l'agglo
- flocage des bus Tma pour la Madeleine en bus afin de promouvoir ce service

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Recu en préfecture le 14/03/2023



ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE

DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Contrat de Relance et de Transition **Écologique (CRTE)**



Fin 2021 Mont-de-Marsan Agglomération a signé avec l'État son Contrat de Relance et de Transition Écologique jusqu'en 2026. Le contrat propose une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

Le CRTE de la collectivité se décline selon 3 orientations stratégiques :

- Assurer et développer l'attractivité et la compétitivité
- Garantir la cohésion du territoire
- Réaliser des actions environnementales d'un haut niveau de technicité

En 2022, 5 dossiers ont été déposés dans le cadre du CRTE :

- Ilôt Laulom
- Construction anneaux cycliste stade du Harbaux
- Travaux optimisation énergétique École musique Saint Martin d'Oney
- Optimisation énergétique Logement sociaux Campet et Lamolère
- Réparation digue des 9 fontaines



Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023 Affiché/Publié le 14/03/2023

ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE

Démarche circuits-courts en restauration collective

Les élus de l'Agglomération ont décidé en Conseil communautaire d'expérimenter l'approvisionnement local et en circuit court dans plusieurs cantines du territoire.

Le circuit court est un circuit de distribution avec au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. L'approvisionnement local concerne l'achat de matières premières produites sur le territoire, dans un rayon comprenant notre département et ceux limitrophes.

Deux écoles pilotes ont été choisies parmi les cantines en régie du territoire, c'est-à-dire celles qui produisent les repas directement sur place : Saint-Perdon, qui produit environ 135 repas par jour, et Pouydesseaux, qui produit environ 95 repas par jour (pour les enfants de Pouydesseaux et de Bostens).

Au vu de la pluralité des acteurs concernés, ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- Consommer des produits locaux, respecter leur saisonnalité autant que possible sous signe de la qualité et/ou du bio
- Soutenir l'agriculture locale, participer à son développement et épauler les agriculteurs du territoire
- Éduquer nos enfants au goût et œuvrer en faveur de leur santé
- Proposer des activités en lien avec les équipes périscolaires et enseignantes (autour de l'agriculture locale, du respect de la saisonnalité, du gaspillage alimentaire, proposer des visites d'exploitation, des interventions en classe, etc.).

L'expérimentation, mise au point courant 2022, aura débuté au 16 janvier 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Lutte contre le gaspillage alimentaire



Face au constat du gaspillage alimentaire et des impacts négatifs que cela peut entraîner (impacts économiques, environnementaux et sociaux), l'Atelier Santé Ville de Mont-de-Marsan Agglomération a mis en place un projet :

Ateliers anti-gaspi

POUR CUISINER DES CONSERVES SOLIDAIRES EN DONNANT UNE SECONDE VIE À DES FRUITS ET LÉGUMES DESTINÉS À LA POUBELLE.







Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Recu en préfecture le 14/03/2023 Affiché/Publié le 14/03/2023

ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE

Ce projet touche les personnes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et les étudiants en difficulté économique de Mont-de-Marsan Agglomération.

Les objectifs de ces ateliers sont :

- Montrer que nos aliments peuvent faire de longues distances et subir d'énormes transformations.
- Sensibiliser aux quantités de déchets que nous produisons.
- Découvrir ce que deviennent nos déchets alimentaires et autres déchets.
- Comprendre l'intérêt de bien trier nos déchets.
- Connaître les consignes de tri des déchets et découvrir des astuces pour diminuer leurs quantités.

En 2022, 12 ateliers de lutte contre le gaspillage alimentaire ont eu lieu, avec pour chaque atelier :

- ½ journée animée par le Sictom sur la gestion et le tri des déchets, le composte et la réalisation d'une lessive maison.
- ½ journée de fabrication de conserves avec des matières premières déclassées à l'IUT.
- ½ journée animée par le centre hospitalier sur la thématique « Ma maison Ma Santé ».

Augmentation de l'instruction des dossiers pour la pose de panneaux photovoltaïques

La production d'énergie renouvelable sur le territoire augmente chaque année, notamment grâce au développement de la filière photovoltaïque chez les particuliers. En effet, ce type d'installation s'inscrit dans une démarche environnementale, pour aller vers plus d'indépendance énergétique, réduisant par conséquent le montant de la facture énergétique des ménages.

En 2022, le service instructeur a traité 350 dossiers déposés pour la pose de panneaux photovoltaïques, soit 160 dossiers de plus qu'en 2021.

Accompagnement au développement économique

Mont de Marsan Agglo dans le cadre de sa politique de développement économique, a vocation à conduire des actions de développement et de promotion économique visant à renforcer l'attractivité de son territoire et à en accroître le potentiel économique.

En ce sens, le pôle développement économique accompagne les entrepreneurs locaux (appui à la création, développement, reprise-transmission).

projets accompagnés

(étude de projet, informations économique territoriales, recherche de financement, mise en relation) dont 21 % de projets exogènes et 79 % de projets endogènes au territoire (+8 projets accompagnés par rapport à 2021).



Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Recu en préfecture le 14/03/2023 Affiché/Publié le 14/03/2023

ID: 040-244000808-20230309-2023_03_0029-DE

33 165 €

d'aides directes à l'investissement

pour le développement et maintien du commerce et de l'artisanat de proximité en cœur de ville et centres bourgs attribués à 9 projets, et générant plus de 200 000 € de dépenses en travaux sur le territoire

- 5 projets de cessions de foncier finalisés en zones d'activités communautaires, correspondant à 1,3 hectares
- 3 projets de cessions de foncier en ZA en cours de commercialisation, correspondant à 1,2 hectares
- 31 locaux vacants suivis (hors centre ville de Mont de Marsan)
- 3 jeunes entreprises hébergées par la pépinière d'entreprises La Fabrik

ANIMATION - PROMOTION :

petits-déjeuners entreprises en ZA (formation et enseignement supérieur, sensibilisation à la cybersécurité...), Mars@hack, rencontres « partenaires entreprendre » organisé par Pôle Emploi, salon virtuel « entreprendre dans les Landes », journées "5000 entreprises à reprendre en Nouvelle-Aquitaine" à la Maison Nouvelle Aquitaine à Paris

Commande publique

Dans les marchés qui le permettent, une clause obligatoire en matière d'insertion est spécifiée. Le suivi de la bonne application de cette clause est assuré par une agent communautaire (facilitatrice) qui assure le lien entre les entreprises titulaires de marché et les acteurs de l'ESS.

La dimension environnementale est également prise en compte, lorsque cela est possible, dans la rédaction des spécifications techniques mais également des conditions d'exécution des marchés.

Des groupes de travail ont été constitués sur certains segments d'achat (produits d'entretien, expérimentation "circuits courts" dans les cantines...) afin de prendre principalement en compte les dimensions environnementale et économique du cycle d'achat des produits, du recensement des besoin à l'exécution du marché.

Adhésion au réseau d'achats publics responsables en Nouvelle-Aquitaine

La collectivité est membre du réseau 3AR (Achats Publics Responsables en Nouvelle-Aquitaine). Cette association a pour objet d'accompagner ses membres à la mise en œuvre d'achats responsables. Pour répondre à cet objet, elle poursuit en particulier les objectifs opérationnels suivants :

- Susciter l'intérêt des acheteurs, élus, équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches de responsabilité, fournisseurs et créer une dynamique autour des achats responsables
- Accompagner et faciliter les réalisations d'achats sur le plan technique, juridique et organisationnel
- Valoriser les retours d'expériences, évaluer les progrès réalisés
- Favoriser les échanges entre les membres et les autres acteurs pouvant contribuer aux achats responsables